

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES MARITIMES



O B J E T : Entrée dans la profession de marin de la Marine Marchande.
Renseignements et composition du dossier d'identification.

IDENTITE - ETAT CIVIL - APTITUDE PHYSIQUE

- 1 copie de la pièce d'identité ou livret de famille
- 1 extrait n° 3 du casier judiciaire de moins de 3 mois pour tous les candidats âgés de 18 ans et plus. Ce document est à demander au casier judiciaire national - 44079 NANTES CEDEX, à l'aide de la photocopie d'une pièce d'identité, ou par internet : www.cjn.justice.gouv.fr
- 1 certificat ou une fiche de nationalité française (dans les cas douteux seulement : fils d'étranger, naturalisation, ...).

A F P S

- 1 certificat d'aptitude physique de moins de 12 mois de date délivré par un médecin des gens de mer. (RDV auprès de l'infirmière au 0596.60.79.96)
- 1 photo d'identité récente (format 4 X 4, tête nue sur fond neutre).
- 1 attestation d'inscription à l'école de formation maritime et aquacole de Trinité ; 0596.58.22.13. (à joindre à toute demande de «dispense de formation professionnelle maritime »).

IMPORTANT : Le caractère professionnel du métier de marin justifie l'affiliation de ce dernier à un régime particulier de sécurité sociale. Il ne doit donc pas être reconnu à une activité maritime occasionnelle ne constituant pas le principal moyen d'existence de l'intéressé.

